AVIS DE PUBLICITE

PROLONGATION - Concertation préalable au titre de l'article L103-2 du Code de l'Urbanisme portant sur l'actualisation du dossier de réalisation de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de Rovaltain - Secteur VercorsTech -

Du 6 juin 2023 au 12 janvier 2024

Le secteur VercorsTech sur la ZAC Rovaltain se révèle hautement stratégique pour Valence Romans Agglo. Cette zone de 58 ha doit pouvoir accueillir des activités économiques productives répondant à la qualification « économie verte ».
Les possibilités d'implantation d'entreprises sur le territoire se traduit par une tension foncière forte qui ne permet plus de répondre aux besoins des groupes, entreprises locales et nationales. L'enjeu d'aménagement de cette zone repose sur l'ouverture de ce secteur mais également sur la prise en compte du paysage et de l'environnement. Les ambitions de la certification ISO 14 001 déjà appliquées sur l'ensemble de la ZAC seront poursuivies et optimisées sur ce secteur.

Compte-tenu de sa localisation à proximité de pôles économiques majeurs de Valence Romans Agglo et de son accessibilité par la Lacra, le site de VercorsTech est idéalement situé pour répondre aux enjeux de développement d'activités économiques productives. Le projet s'inscrit dans une réflexion plus globale à l'échelle de l'Agglo visant à augmenter la capacité d'accueil des entreprises et à répartir ces activités de manière équilibrée sur le territoire.
Il se veut innovant dans sa conception. En effet, les enjeux de sobriété foncière, d'adaptation au changement climatique, de déplacement, d'insertion architecturale et urbaine intégrant un rapport au grand paysage poussent à optimiser ces concepts d'aménagement de zones d'activités.

Objectifs :

Les objectifs poursuivis sur le secteur VercorsTech au sein de la ZAC Rovaltain sont donc les suivants :

- Offrir du foncier à destination des activités économiques productives sur le territoire de Valence Romans Agglo,
- Valoriser le positionnement stratégique de ce secteur comme une porte d'entrée de l'agglomération,
- Proposer une forte prise en compte paysagère et écologique des aménagements,
- Valoriser une transition avec les quartiers d'activité économique voisins, par la programmation et par un traitement architectural et paysager exemplaire,
- Conserver des espaces naturels compatibles avec le projet.

La concertation doit permettre au public d'accéder aux informations relatives au projet, de se l'approprier et de formuler des observations et propositions. Au regard des enjeux portés par le projet, il apparaît opportun de permettre la prolongation de cette période de concertation jusqu'au 12 janvier 2024.
Dans cet objectif, une REUNION PUBLIQUE PARTICIPATIVE se tiendra le lundi 11 décembre 2023 au bâtiment M 3 du parc d'activité Rovaltain – 1, Rue Roland Moreno – 26000 Alixan de 18.00 à 19.30

La concertation préalable a pour objectifs de :

- Fournir au public une information claire sur le projet ;
- Viser la participation de l'ensemble du public concerné ;
- Offrir la possibilité au public d'exprimer ses attentes, ses remarques, ses idées et permettre l'échange des points concernant le projet d'aménagement urbain du secteur VercorsTech.

Les modalités suivantes sont mises en place conformément à la délibération du 8 mars 2023:

- La mise à disposition de dossiers de concertation consultables en mairies de Chateauneuf-sur-Isère et d'Alixan et au siège de l'Agglo aux jours et horaires d'ouverture, accompagnés de registres destinés à recueillir les observations du public ;
- La mise à disposition de dossiers de concertation consultables à Rovaltain, Immeuble M3, 1 rue Roland Moreno, 26300 Alixan aux jours et horaires d'ouverture, accompagnés de registres destinés à recueillir les observations du public.
- La mise à disposition du dossier de concertation sur le site Internet de l'Agglo, www.valenceromansagglo.fr et de la ville d'Alixan, www.alixan.fr, de Chateauneuf-sur-Isère, www.chateauneufsurisere.fr, du parc d'activités Rovaltain www.rovaltain.fr
- La possibilité d'adresser un courrier à Monsieur le Président (Valence Romans Agglo, 1 Place Jacques Brel, CS 30125, 26905 valence cedex) en précisant en objet : « *Concertation préalable du projet d'aménagement urbain et mise à jour du dossier de réalisation de la ZAC de Rovaltain – secteur VercorsTech.* »
- Une réunion participative sera organisée le 11 décembre 2023, annoncée par le présent avis de publicité et affichés en communes d'Alixan et de Châteuneuf-sur-Isère, sur le site de Rovaltain et sur les sites internet pré-cités.
- Le dossier de concertation comportera notamment :
  - la présente délibération
  - un plan de situation
  - un plan du périmètre
  - une notice explicative du projet
  - un registre destiné à recueillir les observations du public

A l'issue de la concertation, un bilan sera arrêté par délibération du conseil de Valence Romans Agglo.